



L'actualité de l'ARPARA

L'édito du président

La rentrée est le moment des bonnes résolutions, des nouveaux projets qui rythmeront l'année. La pêche est le loisir idéal. Accessible à tous, propice à la déconnexion, proche de la nature et financièrement raisonnable, cette activité est aussi l'occasion de s'engager pour l'environnement.

Alain LAGARDE, président de l'ARPARA

A la rentrée... acheter une carte de pêche adaptée pour PECHER et AGIR pour le MILIEU AQUATIQUE !



UNE CARTE POUR PÊCHER TOUTE L'ANNÉE

La carte de pêche est OBLIGATOIRE toute l'année et pour tous, pour pêcher poissons et écrevisses. Les cartes annuelles, départementales, inter-départementales, découvertes femme et moins de 12 ans et la carte personne mineure, sont toutes

valables du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il existe également des cartes ponctuelles (hebdomadaire ou journalière) qui seront peu économiques si vous pêchez régulièrement. A noter que des remises telles que l'[offre d'automne](#) permet -50% sur la carte de pêche annuelle à partir du 1^{er} septembre.

Faut-il rappeler que la pêche reste un des loisirs les moins chers avec 110 euros par an pour l'achat de la carte de pêche la plus élevée. Pour les plus jeunes, de nombreux remboursements et/ou avantages sont disponibles via la Région (Pass'Région), le Département, ou autres remboursements par les comités d'entreprises.

UNE CARTE POUR FINANCER LA PRÉSERVATION ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Grâce à l'argent de la carte de pêche, chaque année, les fédérations de pêche financent des actions de restauration et de préservation du milieu aquatique dans votre région et partout en France.

[EN SAVOIR PLUS SUR LA PRATIQUE DE LA PÊCHE](#)



TITULAIRE DU PASS'RÉGION ? Un remboursement jusqu'à 30 euros sur l'achat de la nouvelle carte annuelle de pêche 2025.

Cette action de soutien à la pratique de la pêche de loisir, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, se poursuit en 2025. Le Pass'Région 2024-2025 (remis en septembre aux titulaires) permet de bénéficier d'un remboursement allant jusqu'à 30 euros sur l'achat d'une carte de pêche 2025 (disponible mi-décembre). Une fois l'avantage pêche déduit, la carte est gratuite pour les -18 ans et revient à environ 55 euros pour les +18 ans pour l'achat d'une carte départementale.

[TOUT SAVOIR SUR LE DISPOSITIF PASS' RÉGION](#)





Le Junior Fishing Tour, nouveau circuit de confrontation jeune coup et leurres : les inscriptions, c'est maintenant !

Le Junior Fishing Tour (JFT) est une nouvelle compétition de pêche, tous niveaux, pour les jeunes pêcheuses et pêcheurs de moins de 18 ans. L'Association Régionale pour la Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) et les fédérations départementales co-organisent les étapes de cet événement national, lancé en septembre 2024. Premiers rendez-vous dans les prochains jours dans le [Rhône](#) et dans [l'Allier](#).

Le Junior Fishing Tour (JFT) s'organise autour de 2 circuits :

- « JFT Coup » pour la pêche au coup
- « JFT Leurres » pour la pêche des carnassiers du bord

Chaque circuit comprendra 2 catégories d'âge : les Juniors de moins de 14 ans & les Espoirs de 14 à 17 ans.



La première saison débute avec les MANCHES DÉPARTEMENTALES (inscription auprès de la fédération départementale) dès septembre 2024 jusqu'à fin mai 2025. Les meilleurs participants départementaux seront ensuite sélectionnés, toujours par catégories d'âge, pour les FINALES RÉGIONALES. Elles détermineront les qualifiés pour les grandes FINALES NATIONALES (date à confirmer en 2025).

Un nouveau circuit organisé dans une ambiance conviviale pour favoriser la rencontre et la progression des jeunes pêcheurs. Des lots pour tous et des dotations des grandes marques de pêche pour les podiums seront remis aux vainqueurs.

[HTTPS://JUNIORFISHINGTOUR.FR](https://juniorfishingtour.fr)



Avec le soutien de

Pêcheurs des Ateliers Pêche Nature, stages ou écoles de pêche : il n'y a qu'un pas entre l'initiation à la pêche et la compétition !

Depuis plusieurs années, les associations de pêche et de protection du milieu aquatiques forment, accompagnent et sensibilisent les plus jeunes à la pêche de loisir, sa pratique et l'environnement des espèces aquatiques.

Les Ateliers Pêche Nature sont entre autre des moments de découverte et de formation très prisés. Mis en place par les fédérations de pêche et les AAPPMA, ces temps de pêche contribuent largement au développement de ce **loisir de pleine nature** que + de 70 000 jeunes de la région Auvergne-Rhône-Alpes pratiquent.



Le Junior Fishing Tour, nouvelle étape intégré au circuit des Championnats de France, a été notamment pensé pour les milliers de jeunes qui fréquentent les rencontres pêche des associations locales et départementales. Cet événement représente une occasion unique de rencontre avec d'autres pêcheurs, de challenge et de partage autour de la pêche. Cet événement ouvert à tous, n'attend plus que vous !

— événement créé en partenariat entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et le Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP) —

INSCRIPTIONS ET INFOS AUPRÈS DE MA FÉDÉRATION

JULIE QUILLARD, VICE-CHAMPIONNE DU MONDE DE PÊCHE À LA MOUCHE ET CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT À LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DE LA SAVOIE



Julie QUILLARD, a décroché une très belle médaille d'argent au championnat du monde fin mai en République Tchèque. Elle a également remporté le titre de vice-championne du monde en individuelle. Cette compétitrice de talent a commencé à pêcher à l'âge de 5 ans. Sa passion, elle en a fait son métier en devenant chargée de développement au sein de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Savoie.

La Fédération, dont une des missions principales est de soutenir et promouvoir le loisir pêche, accompagne la participation de l'équipe de France sur de nombreuses compétitions. *"Nos compétitrices pêche véhiculent une belle image de notre loisir et participent à sa promotion".*

SUIVRE SUR INSTAGRAM : @JULIE.QUILLARD



Avec le soutien de

La pêche, 2^{ème} réseau associatif français : devenir pêcheur-adhérent et agir pour le milieu aquatique !

En prenant une carte de pêche, vous devenez adhérent à une association locale près de chez vous (AAPPMA). Le réseau des bénévoles de la pêche & de la protection du milieu aquatique est le 2^{ème} plus grand réseau associatif de France après le football. 3 500 AAPPMA et 40 000 bénévoles qui agissent toute l'année. Le réseau n'attend plus que vous !

La carte de pêche offre l'opportunité de s'engager bénévolement, car depuis toujours être pêcheur c'est aussi être militant, pour le loisir pêche et les actions de protection du milieu aquatique.

En effet, par l'adhésion à une AAPPMA, automatique en achetant une carte de pêche, chaque pêcheur peut contribuer et participer aux nombreuses missions bénévoles :

1. **ANIMER DES ATELIERS PÊCHE NATURE** : c'est transmettre la passion de la pêche et de la nature aux nouvelles générations.
2. **ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS ET RENCONTRES PÊCHE** autour de chez soi : fêtes ou animations locales, initiations auprès des jeunes, concours, etc..., les initiatives et nouveaux projets sont toujours les bienvenus.
3. **METTRE EN OEUVRE ET ACCOMPAGNER DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ** : nettoyage des berges, entretien des plans d'eau, pêche de sauvetage..., les fédérations et associations locales agissent toute l'année au bord de l'eau
4. **SURVEILLER LES BONNES PRATIQUES ET LE MILIEU AQUATIQUE** : les pêcheurs sont les sentinelles des cours d'eau. La surveillance est primordiale pour le maintien de rivières et plans d'eau en bon état de fonctionnement. Un bénévole peut ainsi, s'il le souhaite, devenir garde-pêche particulier (sous réserve de formation).

DES JOURNÉES D'INFORMATION DÉDIÉES

Pour mener à bien les missions bénévoles et acquérir des compétences, le réseau associatif organise des journées d'informations dédiées notamment aux techniques d'animation et d'initiation à la pêche, aux règles de sécurité et de prévention et à la connaissance du fonctionnement du réseau de la pêche et des milieux aquatiques.

PARTICIPATION AUX DÉCISIONS DE L'ASSOCIATION

Un titulaire d'une carte de pêche annuelle, devient membre actif de l'association. Le pêcheur-adhérent peut ainsi participer aux décisions prises en assemblée générale avec la possibilité de voter et même de candidater pour le conseil d'administration de son association locale, voire de sa fédération départementale.



[Devenez pêcheur-adhérent](#)